

MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE VAL DE CHER

Présentation Générale

- Situation : Département de l'Indre et Loire, à l'est de Tours.
- 14 communes, 17 500 habitants, 7 600 foyers.
- Habitat semi-rural.
- Taux d'habitat vertical : 1.24%.

Gestion des déchets ménagers

	Contenant collecte	Fréquence collecte	Transfert	Lieu et Type de traitement
OM	Bac	C1	Centre d'Amboise	Incinération UIOM Blois
Emballages	Sacs jaunes	C1	Centre d'Amboise	Centre de tri Chanceaux
Journaux Magazines	PAV	/	Centre d'Amboise	Centre de tri Chanceaux
Verre	PAV	/	Centre d'Amboise	Recyclage

- **Les Déchetteries :**

- ✓ 3 déchetteries sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Gestion du bas de quai et du gardiennage confiée à un prestataire privé.
- ✓ Acceptation des déchets professionnels dans la limite de 2 m³ par semaine. Facturation au m³.

- Le compostage individuel :
 - ✓ Mise à disposition de composteurs individuels de 320 L et 800 L depuis 2003.
 - ✓ 700 composteurs au 30/06/2007 mis à disposition des habitants (8% des foyers).

La redevance incitative

1 - Historique :

- Avant 2006 : 8 communes à la REOM et 6 communes à la TEOM.
- Reprise de la compétence déchets ménagers le 01^{er} janvier 2006 par la CC
→ Harmonisation nécessaire.

En 2005, réflexion et études pour comparer les différents modes de financement possibles + rencontre avec d'autres collectivités.

- ▶ Choix de la Redevance incitative plutôt que la TEOM.

2 – Des objectifs

- Harmoniser le financement du service.
 - Inciter au tri des emballages ménagers et des JRM.
 - Favoriser les apports en déchetteries.
 - Promouvoir la réduction à la source.
- Vote à l'unanimité pour la mise en place de la redevance incitative.

3 – La mise en place :

- Lancement en 2005 d'un appel d'offres pour achat et distribution des bacs à puces sur chaque foyer :
 - ✓ 1 à 4 personnes : 120 L.
 - ✓ 5 à 7 personnes : 240 L.
 - ✓ A partir de 8 personnes : 360 L.

- Réalisation des fichiers initiaux à partir des fichiers des communes (Saisie du fichier par les communes).

- Communication en parallèle : lettres de la CC, réunions publiques, communication orale lors de la distribution des bacs...

4 – Traitement des cas particuliers :

- Artisans – commerçants : collectés dans la limite de 1 000 L par semaine.
- Gros producteurs sortis du circuit de collecte (château de Chenonceaux, maison de retraite, collèges...).

5 – Coûts de mise en place :

➤ Investissements sur 8 ans

↪ **Etude de recensement**

↪ **Mise en place du fichier**

↪ **Distribution des bacs + communication Orale**

72 118 € TTC

↪ **Achats des bacs**

353 811 € TTC



3.04 €/habitant/an

➤ L'exploitation

↪ Location Maintenance du système d'identification

↪ Location Maintenance du logiciel

18 000 € TTC/an

↪ Une personne à mi-temps

15 000 €/an



1.88 €/habitant/an

LA TARIFICATION

1 – Année 2006 : année de transition

→ Une part fixe : 110 euros par foyer.

→ Une part variable en fonction du nbre de personnes au foyer

(53.20 euros : 1 à 2 personnes – 79.80 euros : 3 à 4 personnes...)

2 – Année 2007 : mise en place de la redevance incitative.

→ Une part fixe : 114 euros par foyer.

Cette part fixe couvre les frais fixes : collecte, déchetterie, tri.

→ Une part variable en fonction du nombre de levées du bac.

Cette part variable couvre les coûts de traitement des OM : 0.02 euros / L, soit :

2.40 euros pour 1 bac de 120 L.

4.80 euros pour un bac de 240 L.

1 euro le sac de 50 L (payé à l'achat).

- **Cas particuliers :**

- ↳ **Location Individuelle : Facturation des propriétaires**

- ↳ **Artisans – Commerçants : identique aux habitants**

- ↳ **L’habitat collectif : Facturation au propriétaire ou bailleur**

- 1/2 part fixe : 57 € par foyer

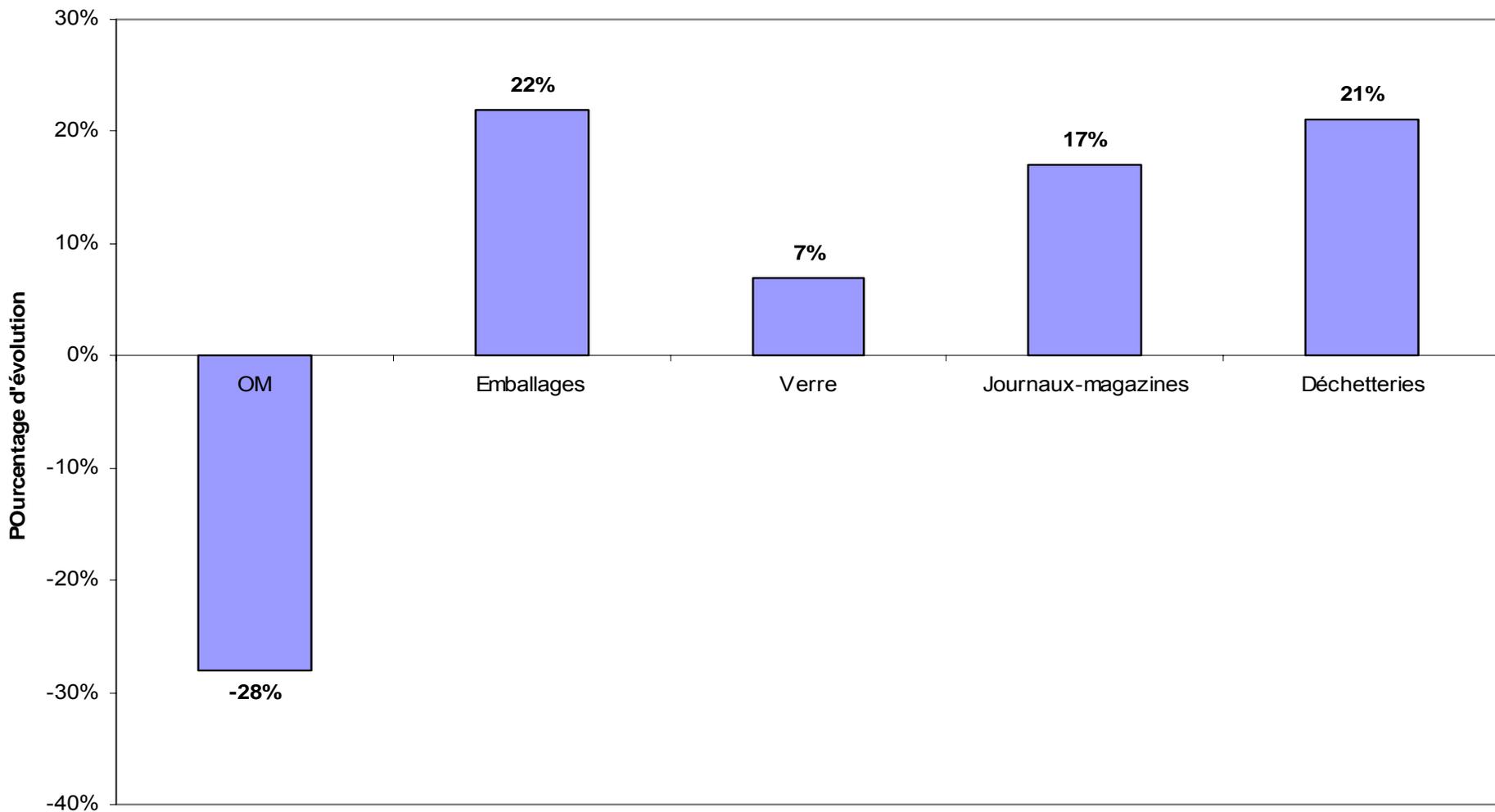
- Part variable en fonction du nombre de levée : 0.02 €/L

- ↳ **Maisons éloignées – Résidences secondaires**

- Dotation en bac OM : Même tarification que les maisons individuelles

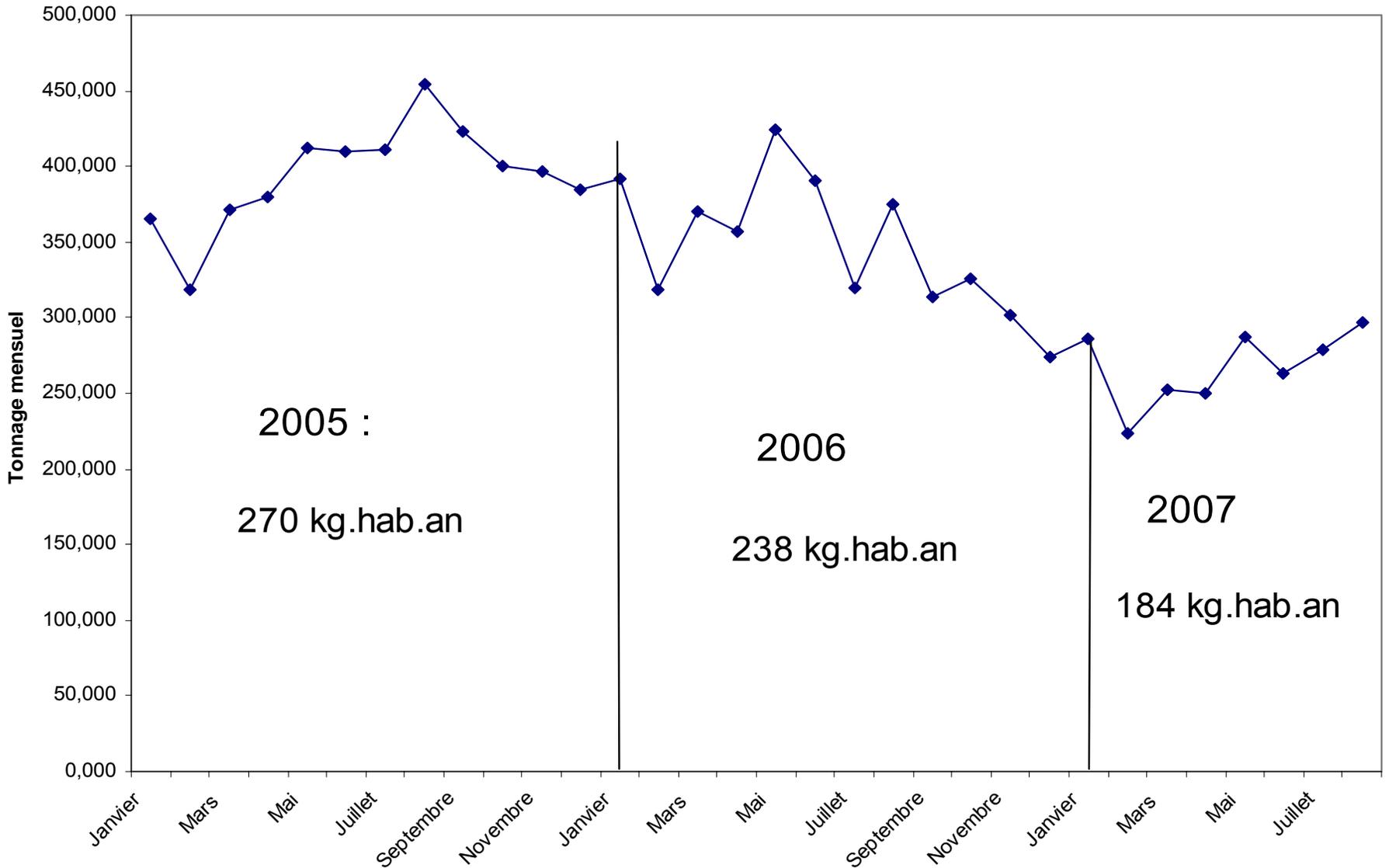
- Possibilité achat sacs OM : 0.02 € /L part Variable et Part fixe identique

Evolution des tonnages sur les 6 premiers mois de 2007, par rapport aux 6 premiers mois de 2006



•174 composteurs vendus sur les 6 premiers mois de 2007.

Evolution du tonnage d'OM depuis janvier 2005



Bilan des tonnages

	Évolution des tonnages sur 6 mois (2007-2006)	Soit en kg par habitant
OM	- 730 T	-41.7 kg / hab
Emballages	+ 44 T	+ 2.5 kg / hab
Verre	+ 35 T	+ 2 kg / hab
Journaux – magazines	+ 46 T	+ 2.6 kg / hab
Déchetteries	+ 623 T	+ 35.6 kg / hab
TOTAL	+ 18 T	+1 kg / hab

Impact Economique

	Dépenses 2007- Dépenses 2006 (sur 6 mois)
Collecte, transfert, traitement des OM	- 80 490 euros HT
Collecte, transfert, tri des emballages	+ 9 847 euros HT
Collecte, transfert, tri des journaux-magazines	+ 6 461 euros HT
Gestion des déchetteries	+ 30 964 euros HT
BILAN	- 33 218 euros HT

Les difficultés rencontrées

1 - La distribution des bacs : quelques erreurs entre les bacs enregistrés dans le logiciel de facturation et la réalité du terrain.

→ envoi d'un questionnaire à tous les habitants pour répertorier les bacs présents dans chaque foyer.

Résultat : taux de retour très important illustrant la réelle implication des usagers.

2 – Les réactions négatives des habitants

lors de la réception de la 1^{ère} facture :
lettres, téléphones...

Redevance = nouvelle facture

→ Travail d'explication, de sensibilisation.

Faire prendre conscience de
l'existence du service et de son coût.

3 – Les cas particuliers :

- Les habitations non occupées : Exonération de la part fixe sur présentation d'un certificat de logement « vide de meuble » établi par la commune.

- Les artisans – commerçants :
Non paiement de la part fixe si sur présentation d'un justificatif d'élimination par un prestataire pour l'ensemble des déchets.

4 – Les dépôts sauvages :

Quelques dépôts sauvages notés sur certaines communes.

→ détermination de la personne responsable (si possible) et envoi de lettres recommandées aux usagers concernés.

Remarques

- Maintenance des bacs (réparation des couvercles, changement des puces ...) et ajustement des volume (remplacement d'un bac de 120 L par un bac de 240 L par exemple) réalisées le Syndicat de Vicinalité de Bléré, par l'intermédiaire d'une convention.
- Mise en place d'un règlement de service pour les déchets ménagers.

Les pistes de réflexion

- Passage à une collecte en C 0.5 dans les lieux-dits.
- Instauration d'un nombre minimal de levées facturées par an.